



Séance ordinaire du conseil municipal Mardi 1^{er} septembre 2015

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce premier jour de septembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle de l'Hôtel de Ville, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur : André Hudon, maire

Messieurs: Eugène Miville, conseiller siège 3

Jean Bernier, conseiller siège 4

Madame : Léda Villeneuve, conseillère siège 5

Monsieur: Marcel Lemieux, conseiller siège 6

Absence motivée de Monsieur le conseiller Louis Cayer

Arrivée de Madame la conseillère Kathy Côté à 19h58

Formant quorum sous la présidence de Monsieur André Hudon maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous.

1. Ouverture de la séance à 19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 24 août 2015
5. Suivi au procès-verbal du 24 août 2015
6. Correspondance
7. Administration
 - 7.1. Remboursement d'un crédit de taxes suite au dépôt de certificats d'évaluateur
 - 7.2. Formation, refonte du Grand livre
 - 7.3. Formation, préparation budgétaire
 - 7.4. Prolongation de probation
 - 7.5. Achat de matériel informatique
8. Gestion Financière
 - 8.1. Factures du mois
 - 8.2. Demande de dons et commandites
 - 8.3. Club VTT Les Avant-Gardistes 3 et 4 roues Inc.
9. Hygiène du milieu
 - 9.1. Sentiers d'Ixworth, installation d'une toilette sèche
10. Urbanisme
 - 10.1. Rénovation cadastrale
11. Travaux publics
 - 11.1. Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska inc, approbation de signalisation
12. Loisirs et culture
 - 12.1. Rénovation de l'Hôtel de Ville
 - 12.2. Patinoire
13. Santé et Bien-être
 - 13.1. Motion de félicitations
 - 13.2. Autorisation, panneau publicitaire
14. Sécurité publique
 - 14.1. Autorisation à distribuer des dépliants
 - 14.2. Installation de marches – Sortie de secours
15. Varia
16. Prochaine réunion de travail
17. Prochaine séance ordinaire
18. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER AOÛT 2015		
AGRO ENVIRO LAB	Analyses TEU	203.51 \$
AQUATECH	Honoraires juillet 2015	1055.50 \$
AQUATECH	Honoraire juillet-août 2015	416.11 \$
ALEXANDRE BOUCHARD	Remb. dépenses (clé)	14.49 \$
AUDREY D'ANJOU	Infonésime août et sept. 2015	192.00 \$
BURO PLUS LA POCATIÈRE	Infonésime août 2015	15.31 \$
BURO PLUS LA POCATIÈRE	Contrat service photo.	63.31 \$
BURO PLUS LA POCATIÈRE	Infonésime sept. 2015	15.31 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.	Séniestre 2015-08-04	840.29 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.	TEU	57.34 \$
ÉPICERIE NJL	Eurocheries	25.99 \$
FLEURISTE LE BEL ARÔME INC.	Erocheries	90.83 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	12.00 \$
G. LEMIEUX ET FILS INC.	Pierre 0 3/4	52.34 \$
GARAGES. LEMIEUX	Essence, fusible, lavage camion	138.00 \$
GARAGES. LEMIEUX	Essence	97.25 \$
GARAGES. LEMIEUX	Essence et lavage camion	127.00 \$
GARAGES. LEMIEUX	Essence	80.00 \$
GARAGES. LEMIEUX	Essence	122.00 \$
GARAGE YVES LA VOIE	Réparation remorque voirie	46.55 \$
GARAGE YVES LA VOIE	Réparation remorque voirie	13.80 \$
GARAGE YVES LA VOIE	Chang. pneus remorque voirie	96.58 \$
HÉLÈNE LABOISSONNIÈRE	Eurocheries	32148 \$
IDC INFORMATIQUE	Souris, clé USB	34.44 \$
IMPRESSION SOLEIL	Eurocheries	93.82 \$
LETTRAVE SYLMAX	Lettrage pancarte rue	45.99 \$
LIZOTTE, ANDRÉANE	Remb. camp jour réso. 107-2015	100.00 \$
M F GAGNON INC.	Travaux Hôtel de Ville	22995.00 \$
MICHELLE LÉVESQUE	Entretien ménage août 2015	603.62 \$
PERMALIGNE	Lignage simple	2339.74 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	Rép. toilette et système eau	14186 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	Démarrage système eau, filtre	87.04 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	Affiche activité 29-08-2015	9.20 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD INC.	Crédit bidon essence, couteau	(1.17) \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD INC.	Moule, bolts	53.37 \$
SECOURS R.M. QUÉBEC FIRST AID	Matériels de 1er soins	82.61 \$
SERVICE SANITAIRES ROY INC.	Tonnage juillet 2015	242.86 \$
SIGNEL	Panneaux de signalisation	1414.08 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE	Prot. Inc. 01-10 au 31-12-2014	8904.21 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage juillet 2015	1083.73 \$
	<i>Sous-total</i>	42987.39 \$
BELL CANADA	418-856-1013	55.62 \$
BELL CANADA	418-856-3018	180.34 \$
BELL MOBILITÉ	418-860-8886	52.07 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	257.53 \$
HYDRO QUÉBEC	Bio-fosse	80198 \$
HYDRO QUÉBEC	Station de pompage	110.75 \$
HYDRO QUÉBEC	Garage municipal	37.95 \$
HYDRO QUÉBEC	Chalet des loisirs	92.25 \$
HYDRO QUÉBEC	2e compteur	279.85 \$
HYDRO QUÉBEC	Salle des Génération	147.82 \$
VISA	Frais de poste, frais Fête fam.	291.54 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2015-08-31	9659.33 \$
DAS ET COTISATION EMPLOYEUR	Au 2015-08-31	4284.74 \$
GRAND TOTAL		59239.16 \$

Rés.154-2015 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale, Maryse Lizotte, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tout en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.155-2015 Résolution autorisant le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Rés.156-2015 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 août 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Eugène Miville
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 août 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Suivi au procès-verbal du 24 août 2015

Lors de la dernière séance il fut demandé par résolution (Rés152-2015) de voir à faire appliquer le Règlement 02-2011. C'est chose faite.

CORRESPONDANCE

Centre d'action bénévole Cormoran, projet : voisins solidaires
Trophée Roses des Sables, demande de gratuité de la salle Les Générations
20e souper Bénéfice de la Fondation Jeunesse de la Côte-Sud, invitation
MMQ, ristourne
Place aux jeunes, séjour exploratoire 16-17-18 octobre

Administration

Rés.157-2015 Remboursement d'un crédit de taxes suite au dépôt de certificats d'évaluateur

Suite à la mise à jour du rôle d'évaluation du 17 juin dernier;

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité effectue le crédit de taxes suivant, Matricule 4745 70 8060 00 0000
au montant de 417.07\$

ADOPTÉE

Rés.158-2015 Formation, refonte du Grand livre

Considérant que PG procède à une refonte complète du module du Grand livre cet automne;

Considérant qu'il faut suivre la formation pour être en mesure de bien utiliser le module;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité autorise, Madame Guylaine Dumais, secrétaire-trésorière adjointe, à participer à la formation le 7 octobre prochain à Lévis;

Que la Municipalité autorise le paiement de frais de formation au coût de 392\$ plus taxes;

Que la Municipalité rembourse à Madame Dumais les frais de déplacement et de repas tels que stipulés dans la politique de remboursement de frais aux employés.

ADOPTÉE

Rés.159-2015 Formation, préparation budgétaire

Considérant la fin de l'année financière et la production de différents rapports financiers;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Eugène Miville
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'autoriser la directrice générale et la secrétaire-trésorière adjointe à suivre la formation Préparation Budgétaire 2016, offerte par PG, au coût de 85\$ avant taxes.

ADOPTÉE

Rés.160-2015 Prolongation de probation

Attendu que la période de probation de Monsieur Steve Santerre est à terme et que la directrice générale, secrétaire-trésorière a procédé à l'analyse et à l'appréciation de la performance de ce dernier;

Attendu que Monsieur Steve Santerre ne satisfait pas à l'ensemble des objectifs fixés par le Conseil;

Attendu que la directrice générale recommande une prolongation de la période de probation jusqu'au 31 octobre 2015;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à la majorité des conseillers:

Qu'il est dans le meilleur intérêt de la Municipalité de remercier l'employé de ses services;
D'autoriser le paiement à l'employé des sommes qui lui sont dues.

Le vote est demandé par Monsieur le conseiller Eugène Miville.
Sont en faveur de la résolution : Monsieur le conseiller Marcel Lemieux, Madame la conseillère Léda Villeneuve, Monsieur le conseiller Jean Bernier, Monsieur le Maire André Hudon.
Est contre la résolution : Monsieur le conseiller Eugène Miville.

La résolution 160-2015 Prolongation de probation est réputée ADOPTÉE

Rés.161-2015 Achat de matériel informatique

Attendu que le Comité de développement a indiqué à la Municipalité vouloir reprendre son ordinateur portable;

Attendu que l'ordinateur portable est l'outil de travail de l'agent de développement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la Municipalité procède à l'achat d'un ordinateur dans les plus brefs délais;

Que la Municipalité accepte la soumission présentée par Informatique IDC et son représentant Monsieur Jean-Luc Tremblay, au montant de 1814.31\$;

Que le paiement soit décaissé à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

Gestion financière

Rés.162-2015 Factures du mois

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'autoriser le paiement des comptes du mois d'août 2015 au montant de **59 239.16\$**

ADOPTÉE

Rés.163-2015 Demande de dons et commandites

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'autoriser l'équipage numéro 287 du Trophée Roses des Sables à utiliser la Salle les Générations, le 4 septembre, pour la tenue de leur activité de levée de fonds.

ADOPTÉE

Rés.164-2015 Club de VTT Les Avant-Gardistes 3 et 4 roues Inc.

Considérant la demande de soutien financier déposée par le Club;

Considérant que le montage financier fut remis à la Municipalité par le Club;
Considérant que la demande cible le sentier Tourville—Centre Ixworth;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

De reporter ce point à la séance plénière du 28 septembre 2015.

ADOPTÉE

Hygiène du milieu

Rés.165-2015 Sentiers d'Ixworth, installation d'une toilette sèche

Considérant la demande du Comité de développement;

Considérant le projet d'aménagement de l'aire d'accueil et l'installation d'une toilette sèche;

Considérant que la Municipalité doit respecter les conditions prescrites au Q-2, r.22;

Il est proposé Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil Municipal mandate un technologue à produire une analyse de sol;
Que les frais reliés à cette analyse soient pris en charge par la Municipalité;
Que le paiement soit décaissé à même le surplus accumulé.
Monsieur le conseiller Eugène Miville se retire de la décision.

ADOPTÉE

Urbanisme

Rés.166-2015 Rénovation cadastrale

Considérant que lors de la confection du cadastre en 1880, un chemin semblait apparaître sur le lot 69 du Canton des Roches ;

Considérant qu'une photo aérienne de 1948, semble laisser supposer un chemin sur le lot 69 du Canton des Roches ;

Considérant qu'une photo aérienne de 1950, démontre qu'il n'y a pas apparence de chemin ;

Considérant que les archives municipales ne font état d'aucun chemin sur le lot 69 du Canton des Roches ;

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la Municipalité déclare :

Que l'emprise du chemin telle que montrée au plan de cadastre originaire est inexistante sur le terrain;

Qu'il n'y a eu aucun usage public du chemin depuis plus de 10 ans;

Que la Municipalité n'entretient pas le chemin et n'a aucune prétention de propriété sur celui-ci;

Qu'aucune propriété ne se retrouve enclavée à la suite de cette attribution à un propriétaire privé;

Que le titre de propriété privé englobe l'emprise du chemin et ne fait aucune mention de son existence.

ADOPTÉE

Travaux publics

Rés.167-2015 Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska Inc., approbation de la signalisation

Considérant la demande du Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska Inc.;

Considérant la résolution 151-2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller Eugène Miville
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la Municipalité approuve qu'une signalisation adéquate soit installée aux endroits appropriés par le Club de Motoneiges Hiboux Inc.

ADOPTÉE

Arrivée de Madame la conseillère Kathy Côté à 19h58

Loisirs et Culture

Rés.168-2015 Rénovation de l'Hôtel de Ville

Considérant que plus de la moitié des travaux sont effectués;

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'autoriser le versement de **22 995.00\$** représentant la moitié du coût total des rénovations.

ADOPTÉE

Rés.169-2015 Patinoire

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

De reporter ce sujet à une rencontre subséquente.

ADOPTÉE

Santé et Bien-Être

Rés.170-2015 Motion de félicitations

Considérant le succès de la fête familiale du 11 juillet dernier;
Considérant le succès des Eurochestries du 18 août dernier;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil Municipal, souligne publiquement l'extraordinaire travail des bénévoles;

Que le Conseil Municipal, présente ses plus sincères félicitations à l'ensemble des bénévoles pour leur implication à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens;

ADOPTÉE

Rés.171-2015 Autorisation, panneau publicitaire

Considérant que le panneau publicitaire de la Caisse Populaire Desjardins est inutilisé depuis la fermeture de la Caisse Populaire;

Considérant que la Municipalité a confié au Comité de développement le mandat d'embellir ce panneau publicitaire;

Considérant le démarchage du Comité de développement et la proposition de faire un affichage soulignant les attraits touristiques de la Municipalité soit Les Sentiers d'Ixworth, Hiboux du Kamouraska, le Centre Ixworth et d'y inscrire le nom du donateur du panneau, soit : Desjardins;

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser un maximum de 300.00\$ à titre de juste part des frais reliés à la conception du panneau publicitaire;

D'autoriser le paiement sur présentation de la pièce justificative;

D'autoriser le Comité de développement à procéder à l'installation du panneau publicitaire.

ADOPTÉE

Sécurité publique

Rés.172-2015 Autorisation à distribuer des dépliants

Considérant la demande de distribution de dépliants de la part de Stop Oléoduc
Considérant que le Ministère des Transports du Québec a donné son aval;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'autoriser Stop Oléoduc à distribuer des dépliants le 3 septembre 2015 entre 16h et 18h
À l'intersection du Chemin du Village et du Rang 4 Ouest et à l'intersection de la rue de
l'Église et du Chemin du Village;

ADOPTÉE

Rés.173-2015 Installation de marches dans le muret existant -- Sortie de secours

Considérant qu'il doit y avoir des marches afin de respecter la couverture en assurances
et la sécurité des gens;

Considérant la soumission reçue de Michel Montminy inc;

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la Municipalité retienne les services de Michel Montminy inc au montant de 1
891.41\$ pour l'installation de marches dans le muret existant et attendant à la sortie de
secours du 2ème étage de l'Hôtel de Ville;

Que le décaissement se fasse à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

Varia

Monsieur le Maire demande à établir une liste de sujets et de projets municipaux à
discuter avec le député provincial, Monsieur Norbert Morin, lors d'un rencontre qui se
tiendra sous peu.

Rés.174-2015 Mandat au Maire

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Qu'il soit confié au Maire le mandat de discuter avec le député provincial des dossiers
suivants :

Traitement des eaux usées;
Villa du Haut Pays;
Chemin du Vide.

Le Maire et le Monsieur le conseiller Eugène Miville se retire de la décision.

ADOPTÉE

Période de questions (ouverture à 20h19, fermeture à 20h49)

Q1 : Madame Hélène Laboissonnière aimerait savoir si la loi sur l'interdiction de
subvention municipale a changé.

R1 : Les municipalités possèdent et exercent les pouvoirs qui leur sont confiés
expressément dans les lois qui encadrent leur action. Ces lois indiquent dans quelle
mesure et à quelles fins les municipalités peuvent octroyer de l'aide. En dehors de ces
dispositions, toute aide financière pour des particuliers ou des entreprises est prohibée.

Loi sur l'interdiction de subventions municipales (LISM, I-15)

Cette loi établit le principe général voulant qu'une municipalité ne puisse pas venir en
aide à un établissement commercial ou industriel, de quelconque manière que ce soit, à
moins qu'une disposition expresse d'une loi écarte l'application de la LISM dans le cadre
de l'exercice d'un pouvoir d'aide spécifique.

Q2 : Madame Karine Lafleur demande si la réparation du chalet des loisirs est une
priorité municipale.

R2 : Le Maire indique qu'une demande de subvention fut présentée au gouvernement
fédéral et que le projet n'a pas été retenu aux fins de financement.

Q3 : Monsieur Conrad Lizotte demande des explications sur les contrôles budgétaires
mis en place dans la dernière année et un comparatif avec les années antérieures.

R3 : La directrice générale indique qu'il est souhaitable de faire une demande d'accès à
l'information pour ce type de documents.

Q4 : Monsieur Guy Lévesque s'interroge à savoir si la Municipalité a acquittée la facture
de fauchage de bords de chemin.

R4 : La directrice générale, indique que la Municipalité a reçu un bref de saisie-arrêt
après jugement et qu'un jugement a été rendu ordonnant au tiers-saisi (la Municipalité)de
payer au saisissant les sommes qu'elle doit au débiteur et saisi.

Q5 : Madame Hélène Laboissonnière demande combien de temps peut prendre le

cheminement d'un dossier pour l'ajout d'un poteau de lumière de rue.

R5 : Le Maire indique que le processus est très long et peut prendre jusqu'à 14 années.

Q6 : Monsieur Denis Miville aimerait savoir pourquoi l'ensemble des résidents paient l'étude et la conception de de l'offre de services d'Aquatech.

R6 : Le Maire indique que c'est questionnable. La directrice générale souligne que les études sont payables par l'ensemble. Le service quant à lui est payable en grande partie par l'utilisateur et un pourcentage par l'ensemble.

Q7 : Monsieur Guy Lévesque questionne la normalisation et la signalisation pour les VTT.

R7 : Le Maire indique que ce sujet sera traité à la prochaine séance plénière.

Q8 : Monsieur Guy Lévesque remet en question le texte paru dans l'InfOnésime, intitulé : Chronique du Maire. Monsieur Lévesque demande où en sont rendues les nombreuses promesses électorales et il encourage le Marie à être un *leader*.

R8 : Le Maire indique que le texte de la Chronique du Maire met en lumière la notion de respect. Monsieur le conseiller Marcel Lemieux souligne qu'il met en garde les gens qui tentent d'entraver le travail de l'administration municipale et plus particulièrement de faire obstruction au travail de la direction générale.

Q9 : Monsieur Conrad Lizotte s'il peut utiliser son VTT sur la rue de l'Église.

R9 : Le Maire indique que la réponse est non.

Prochaine réunion de travail

Lundi le 28 septembre 2015 à 19h30

Prochaine séance ordinaire

Lundi le 5 octobre 2015 à 19h30

Rés.175-2015

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à (20h50)

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, André Hudon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales